

CH_VB 06-1570 4499 vom 16. Mai 2006

Bundesverwaltung, 2006-05-16, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_06-1570_4499_

FR: CH_VB 06-1570 4499 du 16 mai 2006

IT: CH_VB 06-1570 4499 del 16 maggio 2006

Erwägungen

E. 1

En admission de la requête du 25 janvier et du 29 mars 2006, l'appareil à sous SPUTNIK TWO avec la version du programme V 2.01 est qualifié d'appareil à sous servant aux jeux d'adresse au sens de l'art. 3, al. 3, LMJ.

E. 2

L'installation et l'exploitation de l'appareil à sous SPUTNIK TWO avec la version du programme V 2.01 sont autorisées sous réserve de la réalisation des conditions ci-après ainsi que des dispositions cantonales.

E. 3

Toute modification de l'appareil devra préalablement être soumise à la Commission fédérale des maisons de jeu pour examen et autorisation.

E. 4

Les frais de procédure par CHF 5'900.00 sont mis à la charge de Monsieur Peter Schorno (art. 112 ss OLMJ). Ce montant doit être versé dans un délai de 30 jours à partir de l'entrée en force de la présente décision. Une facture correspondante sera envoyée.

E. 5

Un éventuel recours contre la présente décision n'aura pas d'effet suspensif, conformément à l'art. 55 PA.

E. 6

Notification et publication: A. Peter Schorno, Hechtweg 5, 8808 Pfäffikon B. Cantons avec illustration C. Feuille fédérale Un recours contre la présente décision peut être déposé dans les 30 jours dès la publication auprès de la Commission fédérale de recours en matière de maisons de jeu, case postale 5972, 3001 Berne. 30 mai 2006 Commission fédérale des maisons de jeu:

Le président, Benno Schneider

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali
Décision en constatation concernant l'appareil à sous SPUTNIK TWO version 2.01
In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2006 Année Anno Band 1
Volume Volume Heft 21 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto
Datum 30.05.2006 Date Data Seite 4499-4499 Page Pagina Ref. No

E. 10

139 638 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.